



Liste de contrôle Clôture du projet

N° de projet / titre :

1. Documents à envoyer au Secrétariat de la recherche en matière de routes à la clôture du projet

Office fédéral des routes OFROU
Division Réseaux routiers
Secrétariat de la recherche en matière de routes
3003 Berne

Email : astra.strassenforschung@astra.admin.ch
Tél. : 058 463 80 03

Document et nombre d'exemplaires	Remarques
<input type="checkbox"/> Rapport final 1 x en version électronique (document PDF) 1 x en version électronique (document Word)	- Présentation du rapport final selon le modèle (http://www.astra.admin.ch/dienstleistungen/index.html?lang=fr) - Résumé en all., angl. et fr., max. 3 pages A4 par langue - Le numéro du rapport de recherche ne sera défini qu'après le feu vert de la VSS - Pas de logos d'entreprises dans le rapport
<input type="checkbox"/> Formulaire n° 3 : clôture du projet 1 x en version papier, original signé 1 x en version électronique (document PDF)	- Formulaire sous http://www.astra.admin.ch/dienstleistungen - A remplir intégralement, en respectant les longueurs maximales indiquées - Version papier signée par le président de la commission de suivi et par le chef de projet
<input type="checkbox"/> Résumé en all., angl. et fr. 1 x en version électronique (document Word)	- Résumé en all., angl. et fr. (max. 3 pages A4 par langue)
<input type="checkbox"/> Pour les projets SVI 1 copie de la lettre d'approbation de la CoRe 1 version papier signée par le directeur de la SVI	- Veuillez appliquer les directives relatives aux processus partiels de la SVI (http://www.svi.ch/index.php?id=48&L1)

2. Informations concernant le déroulement après réception des documents envoyés par le chef de projet au Secrétariat de la recherche en matière de routes

1	Après avoir reçu le dossier complet, le responsable de la recherche de l'OFROU vérifie s'il peut donner son feu vert. Le chef de projet reçoit par courriel un accusé de réception des documents ainsi que des informations sur la suite des opérations.
2	Dans le cas où le rapport final doit être retravaillé avant sa publication, le chef de projet en sera informé par courriel. Les points à retravailler lui seront envoyés avec le message correspondant. Une fois les corrections introduites, le rapport révisé doit à nouveau être envoyé au Secrétariat de la recherche en matière de routes.
3	Après validation du rapport final par le responsable de la recherche de l'OFROU, le chef de projet et le secrétariat de la VSS reçoivent des informations par courriel de la part du Secrétariat de la recherche. Le rapport pourra alors être imprimé, après l'intégration d'éventuelles petites corrections. Le secrétariat de la VSS se charge de répondre aux questions relatives à l'impression.
4	La date officielle de clôture du projet est celle de la validation par l'OFROU.